

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 83 (1947)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: Nécrologie : M. Otto Peter ; M. Schwachtgen. — Nos relations internationales. — Vaud : Re-referendum et assurance-vieillesse. — Un « cadeau » au personnel enseignant. — Assurance-accidents. — A propos d'un problème de géométrie. — Rions un brin... voulez-vous ? — Nyon : Gymnastique — Morges : Chœur mixte du Corps enseignant de la Côte. — Genève : U. I. G. - Dames : Deux rappels. — Neuchâtel : S.P.N. : Assemblée des délégués. — Rappel. — Mise au concours. — Erratum.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. Chz : Nouvelle année, nouveaux élèves. — Etude générale sur les cantons de Neuchâtel et Soleure. — J. Z. : Sonore ou muet ? — P. P. : Association neu-châteloise pour l'éducation antialcoolique.

PARTIE CORPORATIVE

NÉCROLOGIE

Nous avons le chagrin d'apprendre le décès de notre collègue **M. Otto Peter**, maître secondaire à Zurich, rédacteur à la «Schweizerische Lehrerzeitung».

O. Peter était un ami fidèle de la S.P.R. et c'est toujours avec un plaisir évident qu'il se trouvait au milieu de ses collègues romands. Encore au congrès de Delémont, il nous disait toute la joie qu'il éprouvait à reprendre contact avec ses camarades de la Suisse française.

Nous garderons de ce collègue aimable un excellent souvenir et nous présentons au S.L.V. l'expression de notre affectueuse sympathie.

Nous apprenons également le décès, survenu à fin 1946, de **M. Schwachtgen**, qui fut pendant de longues années président de la Fédération des instituteurs du Luxembourg et qui était un assidu des congrès de la F.I.A.I.

Bien tardivement, nous nous joignons aux nombreuses associations qui ont témoigné à nos collègues du Luxembourg leurs condoléances bien sincères.

NCS RELATIONS INTERNATIONALES

Les instituteurs romands ont renoué les liens qui les unissent avec leurs collègues étrangers. Ils seront présents aux assises de leurs camarades européens, chaque fois que cela leur sera possible, et les voyages en commun, comme ceux qui avaient été organisés aux châteaux de la Loire, à Paris, en Grèce, pourront reprendre, ont déjà repris.

L'année dernière, nous avons accueilli des collègues français, et leurs enfants dans nos foyers. Nous savons que plusieurs d'entre eux recevront leurs amis suisses cette année ; nous avons même appris le mariage d'une de nos collègues françaises avec un de nos compatriotes, dont elle avait fait la connaissance au cours de son séjour en Romandie : qui eût dit que nous faisions concurrence aux agences matrimoniales !

De part et d'autres, on nous demande de continuer le service d'échange. Il ne s'agit plus, cela va sans dire, de reprendre l'accueil offi-

ciel, aux frais de nos associations ; nos ressources sont maintenant épuisées. Mais il serait aisément d'organiser un service de renseignements, qui permettrait aux familles suisses et françaises, ou autres, d'entrer en relation et de s'inviter réciproquement. Plusieurs demandes nous sont déjà parvenues dans ce sens.

Le Comité central S.P.R. est prêt à patronner l'accueil et l'échange de nos collègues aux conditions suivantes, en remerciant M. Ch. Junod d'avoir bien voulu organiser ce service :

1. *Invitation de collègues étrangers.* Ces invitations doivent nous parvenir avant le 30 avril. Préciser si l'on désire recevoir un, une collègue, un garçon ou une fillette, et à quelle époque, dans quelles circonstances.
2. *Echanges.* Les collègues qui désirent faire échange avec des instituteurs ou institutrices étrangers sont priés de le faire savoir jusqu'à la date indiquée ci-dessus. De même s'il s'agit d'échange d'enfants. Plusieurs collègues étrangers s'intéressent à cet échange.

Le Syndicat national des instituteurs de France et la S.P.R. patronnent cette initiative et sont disposés à la favoriser de toutes leurs forces. Plus nous serons à nous rencontrer, de par le monde, plus la fraternité scolaire, et par elle la fraternité humaine y trouveront leur compte.

Adresse du Centre d'informations pour accueil et échanges : Dr Charles Junod, directeur d'Ecole normale, Delémont, tél. 2 16 28.

VAUD RE-REFERENDUM ET ASSURANCE-VIEILLESSE

« Nous, les démocrates convaincus ; vous, les esprits totalitaires » ; déclare en bref notre collègue Chablop, de Vevey, avec une largeur de vues qui n'aura échappé à personne. Et il accuse encore « *l'organe des éducateurs du peuple* » d'avoir, en la circonstance, « *fait chorus avec certains comités de partis politiques* » !

Merci à F. Chablop d'employer cette magnifique qualification d'« *éducateurs du peuple* » à laquelle nous tenons sincèrement beaucoup. Et c'est justement comme tels que nous désirons voir aboutir une assurance-vieillesse qui allégera quelque peu le fardeau de tous les vieillards qui n'ont pu ou su se constituer des rentes. Il nous a paru de notre devoir, à nous qui défendons nos pensions, de désirer pour tous ce qui est incontestablement un progrès social.

Ceci dit, deux mots d'explication : le soussigné n'appartient à aucun parti politique, ce qui n'est pas un mérite, mais ce qui lui permet de hausser les épaules quand son contradicteur émet la supposition gratuite d'une prise de contact avec « *certaines comités...* ».

La Fédération des T.F. est favorable à l'A.V.S. — Notre Société pédagogique se rattache à la Fédération. Personnellement convaincu, j'étais donc tout à fait à l'aise pour lancer mon petit appel. J'ajouterais cependant que, par crainte de prendre de la place dans un journal qui n'en a que trop peu, je n'ai pu être complet. Je comprends parfaitement que des citoyens signent les listes référendaires pour obliger le souverain à se prononcer. Mais je crains qu'un très gros succès du recueillement des signatures ne fausse dans l'esprit public l'exact jugement de la situation.

Ceci dit, je déplore que ceux qui se déclarent si hautement « démocrates » ne réagissent qu'à propos de « lois fiscales », alors qu'il est d'autres mesures, issues des pleins-pouvoirs, qui ont eu et auront encore une portée infiniment plus grande et autrement plus grave puisqu'elles ont trait à l'avenir spirituel de notre peuple.

Et une autre fois, j'écrirai tout de suite vingt pages pour me faire comprendre !!!

A. Chevalley.

M. Ed. Décorvet, président de la Fédération des Sociétés de fonctionnaires vaudois, nous prie de bien vouloir lui accorder l'hospitalité de notre journal pour les quelques lignes ci-dessous :

« Une grave faute vient d'être commise par l'un des vôtres, chers collègues instituteurs. En effet, votre défenseur au Comité central de la fédération, notre ami A. Chevalley, est devenu un « totalitariste » et ceci parce que, voulant défendre une cause juste, il lance un appel généreux de façon à contribuer à la réalisation de l'AV.S.

» A. Chevalley recommande simplement de ne pas signer le référendum ; vraiment s'il était « totalitariste » il utiliserait d'autres moyens.

» Lorsque le Conseil d'Etat et le Grand Conseil s'occupent de lois régissant les fonctionnaires et plus spécialement le corps enseignant, pensez-vous M. F. Chablot, en démocrate convaincu que vous êtes, qu'il soit nécessaire de faire appel à tous les électeurs vaudois afin qu'ils se prononcent « en citoyens conscients et organisés » ? Ed. Décorvet. »

UN « CADEAU » AU PERSONNEL ENSEIGNANT

En date du 7 janvier 1947, le Conseil fédéral a mis en vigueur une ordonnance visant à développer la gymnastique et le sport. Il y aurait beaucoup à dire sur cette mesure qu'aucune disposition constitutionnelle ne justifie, qui porte atteinte aux compétences cantonales en matière d'instruction de la jeunesse, et qui va à l'encontre de la volonté du peuple manifestée par le vote de décembre 1940. Bornons-nous à relever ici quelques particularités qui ne laisseront pas indifférent le corps enseignant.

« Art. 10. — La Confédération fait organiser chaque année, suivant les besoins, des cours de perfectionnement pour les instituteurs et institutrices enseignant la gymnastique... »

On a la gentillesse de ne pas nous dire si ces cours auront lieu pendant ou en dehors des vacances ; de sorte qu'il reste de l'espoir pour ceux qui se servent de leurs vacances pour se reposer.

« Art. 15. — ... Le Département militaire fédéral fait procéder à des inspections pour se rendre compte de la manière dont la gymnastique est enseignée durant la scolarité obligatoire... »

En conséquence, tous ceux qui enseignent la gymnastique pourront avoir dans leur classe la visite d'un inspecteur fédéral, et cela, à l'insu même des autorités cantonales. Que nous voilà loin du temps où, en votation populaire, les citoyens suisses se sont levés en masse pour refuser le « bailli scolaire fédéral » qu'on leur offrait !

La dite ordonnance fédérale institue une nouvelle « instruction préparatoire », et par son article 17 en impose l'organisation aux cantons. Elle ne prévoit pour cette mise en œuvre qu'un « organe officiel » cantonal et les « associations sportives ». Est-on bien sûr que le corps enseignant ne devra pas y apporter sa contribution, et cela par la force des choses ? Qu'arrivera-t-il en effet si les jeunes gens désirent participer à l'instruction préparatoire, alors même qu'ils ne sont pas astreints à cette discipline ? Pour peu que les autorités croient devoir leur fournir des moniteurs, elles ne manqueront pas de penser aux instituteurs. Et l'on sait par quel moyen de pression on réussit à nous charger de besognes extralégales lorsqu'un poste est mis au concours...

A ce qu'il paraît, le corps enseignant a été tenu dans l'ignorance de ce qui se prépare. L'arrêté n'en a pas moins force de loi désormais. Nous pourrons donc apprécier à notre gré le petit cadeau qu'on vient de nous faire.

Paul Pict.

Nous publierons prochainement — si le zèle de nos correspondants nous en laisse la place — une étude sur l'ordonnance du Conseil fédéral du 7. I. 47.

G. W.

ASSURANCE-ACCIDENTS

« Feuille d'Avis de Lausanne » du 2 octobre 1946.

Un instituteur se brise une jambe. M. Marc Gallay, instituteur, habitant l'avenue de Morges, âgé de 42 ans, est tombé lundi, et s'est brisé une jambe. Il a été transporté à l'Hôpital cantonal.

Et sur la même page :

Nos futurs maîtres de gymnastique aux Diablerets. ...le retour, par le même chemin, fut coupé d'un accident qui aurait pu être sérieux. A la descente, dans le pierrier sous le col, une pierre se détachant d'un névé vint frapper à la tête Mlle Fessler, lui provoquant une large entaille au cuir chevelu. Grâce au sang-froid du chef de course, etc...

Assurez-vous à la collective S.P.V. Les frais médicaux et l'indemnité journalière annihilent presque complètement la douleur.

Décès : 10 000 ; inval. : 10 000 ; frais médicaux et pharmaceutiques 100 %, indemnité en cas d'hospitalisation Fr. 6.—. Indemnité journalière dès le 1er jour Fr. 10.—. Total de la prime 37 fr. 10, dès le 31e jour 27 fr. 10. 10 % de rabais pour contrat de 10 ans.

Si vous ne possédez plus de bulletin d'adhésion, demandez-le au préposé :

Pierre Jaquier, Nyon.

A PROPOS D'UN PROBLÈME DE GÉOMÉTRIE

Les instituteurs du degré supérieur ont été désagréablement surpris de trouver dans les données d'examen de cette année un problème ainsi libellé :

Un pré en forme de losange mesure 4140 m² de surface et 57,5 m. de largeur. Calculer : a) la longueur du fil électrique qu'il faudrait pour clore ce pré ; etc., etc.

Pour dérouter des gosses de 12 ans, on ne peut trouver mieux !... La qualité primordiale qu'on demande à l'élève qui résoud un problème est la précision, cette précision qui est un des fondements des sciences mathématiques. Le moins que puissent désirer les maîtres, le jour des examens, c'est de trouver cette même précision chez ceux qui proposent les énoncés des problèmes.

Or le terme de « largeur d'un losange » est ambigu. Disons tout nettement qu'il n'est pas géométrique et qu'on ne le trouve dans aucun traité digne de ce nom ; il peut désigner ou la petite diagonale ou la hauteur du losange considéré comme un parallélogramme.

Par suite de cette imprécision, les données du problème peuvent déterminer 2 losanges différents et par conséquent donner lieu à 2 solutions différentes.

Le premier cas fut envisagé par la plupart de nos élèves qui ont l'habitude de placer le losange sur l'un des sommets (ils ne font du reste pas autrement que leur manuel) ; il leur fut aisément de calculer la grande diagonale, mais comme nos garçons de 12 ans ne connaissent pas le théorème de Pythagore et l'extraction de la racine carrée, il leur fut impossible de calculer le côté.

$$\text{Côté} = \sqrt{72^2 + 28,75^2} = 77,52 \text{ m.}$$

Ils furent « immobilisés », se rendant très bien compte qu'il leur manquait quelque chose pour aller plus loin.

Dans le deuxième cas, le côté mesure tout simplement $4140 : 57,5 = 72$ m. Ceux qui ont eu la chance de s'engager sur cette voie ont facilement trouvé la réponse indiquée aux experts. Ont-ils eu raison ? Je n'en suis pas certain. De toute manière, le problème est mal posé et à mon avis, la première solution est plus logique.

En effet, le losange n'est qu'un cas particulier du parallélogramme, un parallélogramme qui a ses quatre côtés égaux. Or ce quadrilatère ne connaît que 2 dimensions : la base et la hauteur. Il ne peut être question ici de longueur ou de largeur (termes qui s'opposent) comme dans le rectangle, puisque la base du parallélogramme n'est pas la plus grande longueur de la figure. Ces termes de longueur et de largeur ne sauraient, géométriquement parlant, définir des droites caractéristiques de figures, mais indiquer simplement les distances entre les points extrêmes dans différents sens.

Cette dernière remarque s'applique parfaitement au losange, car les diagonales sont les axes de symétrie. La petite diagonale peut s'appeler la largeur, la grande la longueur : il y a concordance entre les termes. Mais voilà !... nos élèves n'étaient pas préparés à présenter cette solution.

En conclusion, l'énoncé du problème devait dire hauteur et non largeur ou encore distance entre les côtés parallèles. L'élève qui connaît ses définitions géométriques sait que la hauteur est une perpendiculaire à la base ; il aurait tout de suite considéré le losange comme un parallélogramme et le reste de la solution n'était qu'un jeu.

Que penser de tout cela ? Pour celui qui considère l'examen comme un fait divers au cours de l'année scolaire, cela n'a peut-être pas grande importance, bien que des malentendus comme celui-ci créent une situation gênante pour les élèves, le maître... et les experts. En haut lieu, au contraire, où l'on souligne le sérieux de ces épreuves, on consacre cette journée comme un aboutissement. On ne comprend plus alors qu'on cherche à égarer les enfants par l'emploi d'une terminologie qui, au dire des spécialistes, n'est pas correcte et crée la confusion.

J. Mivelaz.

RIONS UN BRIN, VOULEZ-VOUS...

A Marseille, devant le perceuteur (sans garantie d'authenticité, vu le climat du Midi), fin de l'entretien :

Le perceuteur : ... Et, avez-vous trouvé de l'argent cette année ?

Le contribuable : Oui, je me souviens avoir trouvé, dans le tram, oh ! pas grand-chose... 1 fr. 50.

Le perceuteur : Très bien. Vous déclarez cette somme et vous payez une bagatelle : 5 fois 1 fr. 50 + 2 fr. 10 + 3 fr. 60... oui, environ 15 francs.

Le contribuable : Ah ! mais, attendez, M. le perceuteur. J'ai aussi perdu de l'argent, même beaucoup d'argent : une fois 500 francs et une autre fois 120 francs. Vous allez, je pense, diminuer ma taxe ?

Le perceuteur : Vous n'y êtes pas, mais, pas du tout, Monsieur. Cet argent perdu ne rapportera plus rien au fisc. Il est juste que ce soit vous qui en assuriez le rendement ; ça vous apprendra à être plus attentif.

Vous dites donc $500 + 120 = 620$. Ça va vous faire, oh ! mais une assez forte contribution... * * *

A Vevey (avec garantie d'authenticité, puisque le contribuable, c'est moi !...)

Un membre de la C.I. : Votre appartement est taxé 600 fr. c'est dérisoire par les temps qui courent, surtout que vous êtes chauffé. Aussi, d'entente avec votre commune, et sans tenir compte de votre précédente opposition, nous avons porté cette taxe à 1000 fr. Vous aurez à acquitter un impôt sur cette plus-value pour 1946.

Le contribuable : Je suis chauffé, c'est vrai, mais savez-vous que je suis aussi, en compensation de cet avantage, chargé d'entretenir le chauffage pour tout le bâtiment scolaire ? Ce n'est pas une mince affaire : quatre classes, deux appartements et l'on se salit beaucoup. Ne pourrions-nous pas nous mettre d'accord sur un chiffre moyen de 800 francs ?

Le membre de la C.I. : Que me dites-vous là ? Votre raisonnement est faux et aggrave encore votre cas. Ah ! vous êtes chauffeur communal ! Sachez que, si nous le voulions, nous pourrions encore vous appliquer un impôt supplémentaire sur le produit du travail... 200 francs par exemple. Ainsi, estimez-vous heureux.

* * *

C'est ce que j'ai fait, et depuis ce jour je ris souvent, très souvent, en puisant le charbon au tas communal.

B. II

Nyon. *Gymnastique.* Cet hiver, malgré les mauvaises conditions atmosphériques, les leçons de gymnastique ont eu lieu régulièrement, chaque semaine. Le comité tient à féliciter les membres qui, sous la bise ou la neige, ne craignaient pas de faire plusieurs kilomètres pour y assister. Maintenant que voici les beaux jours, tous doivent être présents. Les leçons mixtes reprendront tous les lundis à 17 heures précises dès le 21 avril.

Championnat de basket. Le championnat de basket, prévu à Nyon pour fin avril, a dû être reporté au samedi 24 mai 1947, dès 13 h. Les collègues de Nyon se font un grand plaisir de vous recevoir et comptent sur la participation de toutes les sections.

Morges. *Chœur mixte du Corps enseignant de la Côte.* Les répétitions, sous la direction de notre collègue Henri Lavanchy, reprendront le 21 avril. Dès cette date, elles auront lieu chaque lundi à 17 h. 20, au Restaurant Central (1er étage), à Morges.

Notre groupement compte déjà plus de 60 choristes. Que toutes celles et tous ceux qui n'ont pu, jusqu'à maintenant, venir chanter ou, peut-être, hésitent encore sachent que nous leur réservons l'accueil le plus cordial.

GENÈVE

U. I. G. - DAMES

DEUX RAPPELS

A nos correspondantes, nous rappelons les listes d'inscription pour le cours de Mlle L. Müller. Elles n'ont pas été renvoyées à temps au Comité. Nous sommes certaines que les inscriptions sont nombreuses pour ce cours donné par une psychologue compétente. Le Comité demande de lui retourner les listes au plus tôt.

Le nombre des malades hospitalisées à St-Jean-d'Aulph augmente. Notre aide demeure encore nécessaire. Pensez toutes à votre don mensuel.

D'avance merci.

La bulletinière.

NEUCHATEL

S. P. N.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Réunion réconfortante, animée d'un bel esprit d'entente et de collaboration.

Au début de la séance, le président Charles Rothen rend un ultime hommage à notre regretté membre d'honneur Jules Decreuze, dont on vient d'annoncer le décès ; il excuse l'absence du président de la S.P.R. qui avait projeté d'être parmi nous, mais qu'une circonstance imprévue oblige à se rendre à Berne. Par contre, nous avons le plaisir de saluer la présence de notre collègue André Chabloz, rédacteur de l'*Educateur*.

Le rapport présidentiel, dont nous publierons plus tard quelques extraits, fait part de l'activité du C.C. depuis l'assemblée triannuelle d'octobre ; il est approuvé à l'unanimité. Il en est de même du rapport sur l'*Exposition scolaire permanente*, présenté par Maurice Montandon, le dévoué président de cette utile institution.

William Porret a géré la caisse centrale avec sa compétence habituelle ; ses comptes, reconnus exacts, sont adoptés avec remerciements.

La discussion du budget provoque quelques modifications des chiffres prévus : sur proposition de *Marc Jaquet* appuyé par *Maurice Montandon*, le poste *Administration* est porté à Fr. 1800.— au lieu de Fr. 1500.—, chiffre prévu. De même, suivant l'avis de *Maurice Calame*, la cotisation annuelle, supputée à Fr. 23.— est élevée à Fr. 25.—. Cette augmentation se justifie par l'élévation du prix de notre journal, par la réimpression prochaine des statuts ainsi que par le gros travail qui sera cette année l'apanage du C.C. Le budget, mis au point, est adopté à l'unanimité.

Maurice Calame et *Marc Jaquet* font part au C.C. et à son actif président de la reconnaissance de tous pour le travail accompli.

L'assemblée procède ensuite à un examen préliminaire des statuts qui seront prochainement soumis aux sections. Un projet a été établi par une commission spéciale présidée par *Fritz Humbert-Droz*. Certains articles provoquent une discussion intéressante ; cela permettra aux délégués de renseigner exactement les sections au sein desquelles seront prises les décisions.

André Chablotz apporte le salut du Comité romand. Il sollicite pour l'*Educateur* une collaboration plus active, surtout en ce qui concerne la partie pratique. Il est convaincu que les cartons de beaucoup d'entre nous renferment des quantités de choses intéressantes que d'autres préoccupations, le manque de temps ou, peut-être, la timidité nous empêchent de communiquer à nos collègues. Il a certainement raison ; puisse son appel être entendu !

S. Z.

RAPPEL

Ensuite des mutations et nominations exceptionnellement nombreuses de ce printemps, le bulletinier prie les présidents de section qui ne l'ont pas fait de lui envoyer au plus tôt :

1^o l'adresse exacte des collègues déplacés ou nouveaux.

2^o la liste des membres démissionnaires de la S.P.N. Cela, pour la mise à jour des abonnements à l'*Educateur*.

Merci !

S. Z.

MISE AU CONCOURS

Les Verrières. Poste d'institutrice de la classe des Cernets — Délai d'inscription : 16 avril 1947.

ERRATUM

Au début de l'article nécrologique paru dans le dernier numéro, on nous fait dire :

« La pédagogie est en deuil. » Chacun aura compris que c'est de « la Pédagogique » qu'il s'agit.

S. Z.

Etre écrasé ?... Ecraser les autres ?...

Mieux vaut éviter l'un et l'autre !

Participer au concours de circulation de l'« Ecolier Romand », c'est se familiariser avec les règles de la circulation, acquérir de bonnes habitudes, excellent exercice pour nos élèves.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAUX ÉLÈVES

Ils sont sept, huit ou dix, anxieux de cette ambiance inconnue, fiers aussi d'avoir gravi un échelon de la hiérarchie scolaire, maladroits à force d'attention et à cause de l'excès de recommandations qui bourdonnent dans leur tête.

Comment allons-nous accueillir cette volée nouvelle ? Une seule attitude du maître : l'optimisme généreux des forts. A ces marmots inquiets, donnons immédiatement l'occasion de mettre en valeur ce qu'ils savent. Et surtout pas de jérémiades sur les déficits et les lacunes innombrables : la médisance est l'arme des faibles. Au contraire, témoignons à ces enfants notre satisfaction de les voir tels qu'ils sont. Et du même coup, nous atteindrons le collègue qui, hier encore, peinait à les instruire. Quel baume alors sur ses découragements ! et quelle confiance lui inspireront nos propos clairs !

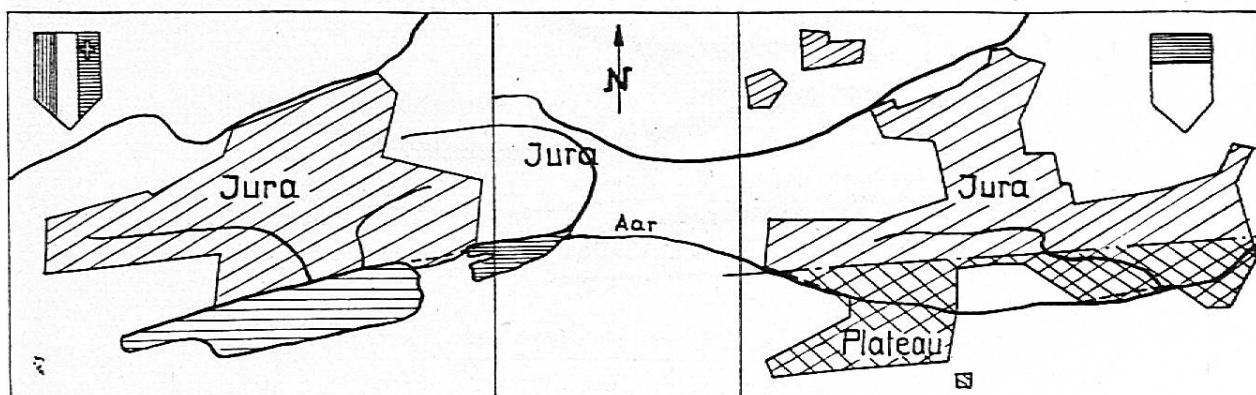
Ainsi ce début d'année n'éveillera pas de rancœurs et tous les maîtres sentiront mieux la grande fraternité professionnelle qui les lie. Attachés à une même œuvre, ils s'épaulent, s'encouragent et contribuent eux-mêmes — et avec quelle profonde efficacité ! — à revaloriser leur profession.

Pl. 1 (1 h.)

A. Chz.

Etude générale sur les cantons de NEUCHATEL et SOLEURE

Deux pays du Jura



Neuchâtel

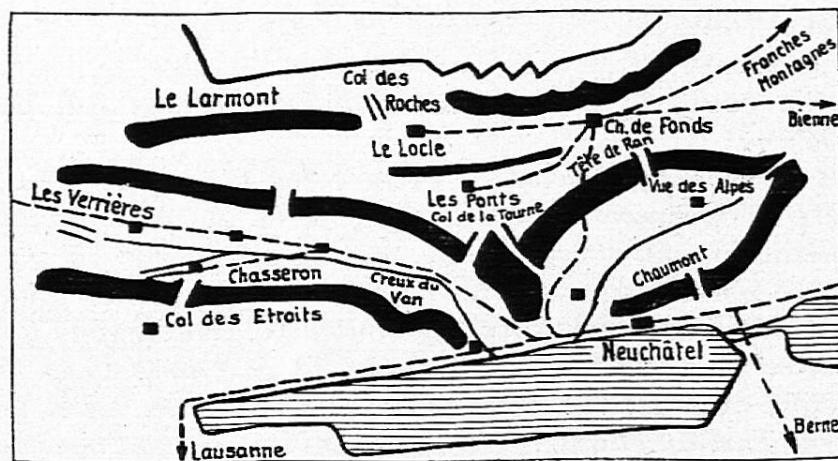
et

Soleure

ont les **similitudes** suivantes :

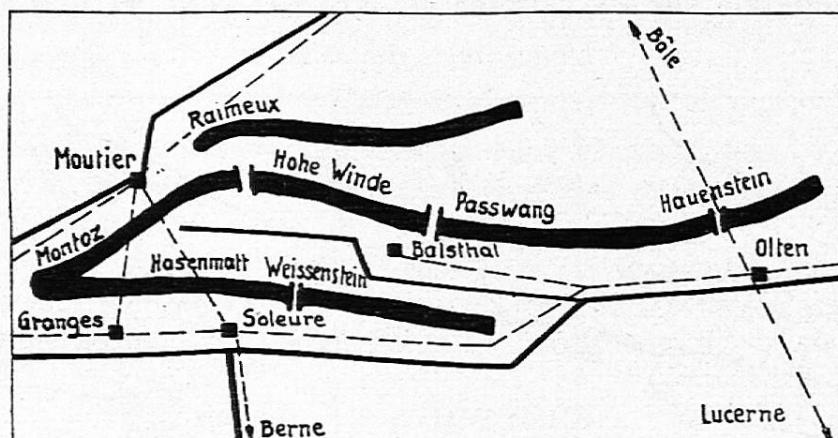
1. Ils sont situés au nord de la Suisse.
 2. Ils se rattachent au Jura.
 3. Ils appartiennent au bassin de l'Aar.
 4. Leurs chaînes de montagnes sont longitudinales.
 5. Le Plateau les limite au Sud.
 6. Ce sont des cantons industriels.
 7. Ils sont traversés tous deux par la grande ligne ferrée Genève-Zurich.
 8. Ils touchent tous deux à trois cantons voisins :
- | | |
|-----------|------------------------|
| Neuchâtel | Vaud, Fribourg, Berne. |
| Soleure | Berne, Argovie, Bâle. |

Pl. 2 (3 h.)

MONTAGNES, VALLÉES ET COMMUNICATIONS**Le canton de Neuchâtel**

compte 3 régions

- 1. Le Vignoble, au bord du lac.
- 2. Les Vallées, Ruz et Travers.
- 3. Les Montagnes, dans le haut pays.

**Le canton de Soleure**

comprend

- 1. dans le Plateau
 - a) vallée de l'Aar,
 - b) le Bucheggberg.
- 2. dans le Jura
 - a) vallée de la Dunnern,
 - b) vallée de la Birse.

Communications faciles et rapides par un magnifique réseau de routes et de voies ferrées

Les vallées communiquent entre elles

- 1. Par les cols →
- 2. Par les **cluses**
- 3. Par des tunnels

défavorables en hiver parce que trop hauts et trop enneigés.

Ces cantons communiquent



avec la Suisse

- 1. Vers l'E. et l'O.-E. par la ligne Genève-Romanshorn.
- 2. Vers le Simplon, par la directe : Neuchâtel - Berne - Lœtschberg.
- 3. Vers Bâle, par Moutier.
- 4. Vers le Gothard, par Olten-Lucerne.

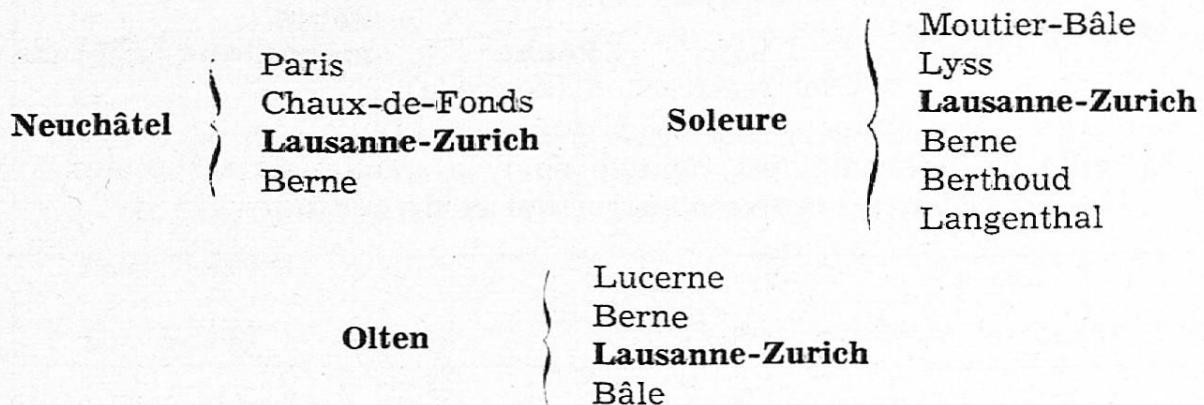
Avec la France, par Les Verrières et Les Roches.

Avec la France et l'Allemagne, par Moutier-Bâle et Olten-Bâle.

Pl. 3 (2 h.)

Etudes particulières

Trois centres de communications



Faire dessiner les lignes rayonnant autour de chaque gare.

Superficie comparée des cantons étudiés

(à 100 km² près)

1700 km ²	1500 km ²	800 km ²	800 km ²	500 km ²	300 km ²
avec 150 000 hab.	avec 220 000 hab.	800 km ² 120 000	800 km ² 160 000	500 km ² 270 000	300 km ² 180 000

Fribourg



canton agricole
peu peuplé.

Lucerne

Neuchâtel

Soleure

Bâle

Genève

cantons industriels
très peuplés.

Pl. 4 (3 h.)

Richesses du pays

(ceci est fait sous forme de 2 dépliants, fixés sur 2 pages qui se font face)

NEUCHATEL

Cultures	Industries	Industrie de précision	
la vigne Pâturages { → élevage → produits laitiers Vergers Légumes Céréales les forêts (joux) → →	Chocolats Suchard à Serrières Cellulose et papier : Serrières Bois de service	Asphalte à Travers Tourbe Sagne Brévine Carrières de calcaire Pêche (Bondelle)	Horlogerie dans les vallées dans les montagnes Médailles Petite mécanique { Locle et Ch-FnDs

La ville de Neuchâtel est réputée pour la qualité de ses écoles.
C'est un **centre d'instruction et de culture.**

SOLEURE

Les grandes industries soleuroises		Autres industries			
Horlogerie	Fonderies	Chaussures	A Soleure : Appareils électriques	A Olten : Savonnerie « Sunlight »	A Balsthal : Mines de fer
Granges ◎	Filatures ◎ Gerlafingen	Schönenwerd	Appareils téléphoniq. Magnétos Filatures Tissage Horlogerie	Tannerie Fabrique auto « Berna » Gds dépôts « Nago » et sa gare importante	Fonderies Filatures Pâte à papier A Biberist : Fabrique de papier et carton

Après Glaris, Soleure est le canton le plus industrialisé de Suisse.
35 000 ouvriers travaillent dans 373 fabriques.

Les usines métallurgiques **von Roll** sont établies à Gerlafingen, à Klus et à Olten.

La **maison Bally**, fabrique de chaussures, a des usines à Schönenwerd et dans la région avoisinante.

Pl. 5 (1 h.)

L'HISTOIRE NOUS RAPPELLE QUE :**Les Verrières**

C'est par cette route que 83 000 soldats français, de l'armée du général de Bourbaki, entrèrent en Suisse pour s'y réfugier, le **1er février 1871**.

Lac des Tallières

C'est l'endroit le plus froid du pays : jusqu'à — 35° on l'appelle « la Sibérie suisse ».

Auvernier**La Tène**

C'est au bord de ce lac qu'on a découvert les pilotis et de nombreux objets de 70 stations lacustres.

Les plus importantes étaient à **Auvernier** et à **La Tène**.

QUELQUES HOMMES QUI HONORENT LEUR CANTON

Pour Soleure :

Urs Schild

1840

Créateur de l'industrie horlogère dans le canton.

C. F. Bally

1840

Créateur de l'industrie des chaussures.

Louis de Roll

1810

Créateur de l'industrie métallurgique.

Hermann Obrecht

1940

L'homme d'Etat qui organisa notre ravitaillement pendant la guerre.

Pour Neuchâtel :

Daniel Jean Richard

1679

Créateur de l'industrie horlogère dans le canton.

Guillaume Farel

1540

Le Réformateur, venu de France.

Léopold Robert

1830

Le célèbre peintre.

SONORE OU MUET ?

Il s'agit de cinéma scolaire, bien entendu. Car il y a belle lurette que le sonore a triomphé du muet dans les salles, et s'il y a encore une querelle des Anciens et des Modernes, les premiers affirmant que le muet seul était le vrai cinéma, cette querelle n'a plus d'incidences pratiques, puisque toutes les salles sont aujourd'hui équipées pour la projection de films sonores et que la faveur du public est entièrement acquise à ces derniers.

Il en va autrement du cinéma scolaire. Nous avons entendu affirmer à plusieurs reprises ces temps derniers que le cinéma muet était dépassé également à l'école et qu'il serait imprudent de l'introduire actuellement comme moyen d'enseignement. Il vaudrait mieux attendre encore un peu pour se mettre alors directement au sonore.

Voyons un peu ce que vaut cette affirmation. D'abord, est-il certain que le sonore soit supérieur au muet dans l'enseignement ? On peut d'emblée, croyons-nous, liquider la question du commentaire qui accompagne généralement les documentaires projetés dans les salles. Il est clair en effet qu'un film destiné à l'enseignement ne saurait comporter de commentaire standard. Le commentaire doit être fait par le maître qui conserve ainsi la possibilité de l'adapter aux conditions de sa classe : à l'âge des élèves, à leur développement moyen, au programme parcouru, au but cherché par la projection de telle ou telle bande. Pas besoin d'insister.

Et la musique ? Qu'ajouterait-elle à l'intérêt ou à la compréhension des films qui ne se proposent que d'instruire : « Le Sahara », « L'épeire diadème », « Les mouvements spontanés des plantes » ou « La fabrication du verre » ? Certes, le documentaire peut être chargé d'une grande puissance d'émotion ; alors la musique en souligne le caractère et concourt ainsi au but cherché, susciter chez le spectateur l'émotion elle-même. Mais nous ne voulons pas parler ici de tels documentaires, ce qui ne signifie nullement qu'ils n'ont pas leur place à l'école, bien au contraire. Le film sonore sera même seul utilisable à l'exclusion du muet dans certains domaines. Tenons-nous en toutefois pour l'instant aux films purement instructifs et convenons qu'ils peuvent se passer de musique.

En ce qui concerne les bruits naturels, par contre, la sonorisation est la source d'un enrichissement considérable dont la valeur ne saurait être discutée, puisque les données sonores sont fournies par le sujet filmé lui-même. L'enregistrement des bruits naturels permet une présentation plus complète des choses. Le film sonore donne une description plus fidèle que le muet de sujets tels que « Train en partance », « L'extraction de la houille », « Un port de commerce », etc.

Mais venons-en à des considérations plus pratiques, qui n'ont rien à voir avec le caractère propre à chacun des deux genres. Le cinéma muet n'est pas encore dépassé à l'école pour la bonne raison qu'il n'a pas encore été. Entendons-nous. De nombreux pédagogues ont utilisé le film, et même assez couramment, dans leur enseignement. Mais ils

sont restés des isolés. L'emploi du film est resté du domaine des expériences particulières, stade nécessaire, mais il ne s'est jamais généralisé. Or c'est de cela qu'il s'agit maintenant, et on ne le peut qu'en passant par le stade du cinéma muet ; c'est en effet le seul genre dans lequel on constitue actuellement des collections de films éducatifs, le seul qui dans les conditions d'aujourd'hui soit financièrement à la portée de toutes les classes. Tout est beaucoup plus cher dans le sonore, les projecteurs, les films. Et il n'y a pas de collections de films sonores adaptés aux besoins de l'enseignement. Et si dans 10 ans, dans 20 ans, le film sonore est à la portée de l'école, devons-nous laisser perdre ces années, laisser perdre l'occasion d'acquérir une expérience de masse dans l'emploi du cinéma à l'école ? Ne nous parlera-t-on pas à ce moment de cinéma en relief, de cinéma « odorisé » ou de télévision ? De renvoi en renvoi, l'école continuera d'être injustement privée des si précieux avantages de la technique moderne.

Malraux prétend que dans 50 ans, tout l'enseignement sera donné par le cinéma. Acceptons-en l'augure. Mais si cela est vrai, cela ne signifie nullement que le sonore aura alors totalement détrôné le muet à l'école. Le muet et le sonore se complèteront, de même qu'aujourd'hui la projection de l'image vivante mais muette ne saurait se substituer complètement à la projection d'images fixes.

Nous pouvons donc sans crainte passer à l'introduction du cinéma muet dans notre enseignement. Telle doit être la conclusion de ces lignes.

J. Z.

ASSOCIATION NEUCHATELOISE POUR L'ÉDUCATION ANTIALCOOLIQUE

Répondant à une initiative de la Section neuchâteloise des Maîtres abstinents, quelques éducateurs des corps enseignants primaire, secondaire et supérieur du canton, réunis à Neuchâtel, ont constitué une association destinée à remplacer la société invitante et portant le nom d'**« Association neuchâteloise pour l'éducation antialcoolique »**. Cette association acceptera comme membre actif, au même titre que les abstinents, tout éducateur conscient de la nécessité de donner aux élèves des écoles une éducation appropriée, les mettant en garde contre les dangers des boissons alcooliques.

Après l'adoption des statuts, l'assemblée se donna le comité suivant :

Président : M. Paul Perret, instituteur à Chaumont ; vice-président : M. Fritz Humbert-Droz, instituteur, à Neuchâtel ; secrétaires : MM. Maurice Blanc, professeur, à Neuchâtel, et Jacques Gattiker, instituteur, à Serrières ; caissière : Mlle Juliette Guibert, institutrice, à Serrières ; assesseurs : Mlle Stella Clerc, institutrice retraitée, au Locle, MM. Gustave DuPasquier, professeur retraité, à Neuchâtel, Paul von Allmen, instituteur, à Neuchâtel.

En fin de séance, l'assemblée entendit un magistral exposé de M. J. Odermatt, directeur du Secrétariat antialcoolique suisse sur ce sujet : « Y a-t-il opposition entre viticulteurs et antialcoolisme ? » et concluant, avec exemples typiques à l'appui, par la négative.

P. P.

TSIBBI

par G.-A. BOURQUIN

Illustrations en couleurs par Othmar

L'un des plus beaux livres d'enfants qui viennent de paraître

Relié : Fr. 3.60

Bulletin de commande à détacher et à envoyer aux Editions du Chandelier
33, rue Neuve, Biel

Veuillez m'envoyer exemplaires de **Tsibbi**

Signature et adresse :

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

en feuilles détachées 10 à 4 cent.

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE F. FISCHER ZURICH 6

Fr. 5.—

Fr. 5.—

Fr. 3.50

Turnerstr. 14

« Les croquis sont d'une valeur scientifique indiscutable et d'une bien-façture qui ne me paraît pas susceptible d'être dépassée pour des prix aussi bas ».

L'EXTRAIT D'ENCRE „ORIGINAL EULE“

la marque bien connue

vous permet d'obtenir une encre de 1^{re} qualité pour stylos et encriers.
1 litre d'« Original Eule » vous donne 20 litres d'encre utilisable, extra-fluide, inaltérable à la lumière et à l'eau.

Qualité 2 à F : Fr. 19.20 le litre

Echantillon gratuit sur demande

Fabricant: Hatt-Schneider, Interlaken

Spécialité d'encre et matériel d'école en gros. Tél. 814

EVITEZ LES IMITATIONS !



PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE

Mme J.-L. DUFOUR

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

BALLY

AUX DOCKS

15 et 18
RUE HALDIMAND
LAUSANNE



Maison
Jean HUBER
facteurs de pianos
29, rue de Bourg
1er étage

Vente - Echanges
réparations et accordages très soignés

Buffet de la Gare LES AVANTS sur Montreux

Maison
bien organisée pour recevoir les
écoliers de passage



But idéal de promenade
et vue superbe



Grande terrasse ombragée



Chambre et pension
arrangement
pour séjour prolongé

Se recommande :

TÉL. 6.23.99 A. GRABER, chef de cuisine

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Êtes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ



Scummard & CIE S.A.
NOUVEAUTÉS
Lausanne

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

HORAIRES DES COURS

Distribuez à vos élèves des horaires des cours. Envoyez-nous le bon ci-dessous collé sur une carte postale (non comme imprimé). Les horaires VINDEX vous seront remis gratuitement.

Ed. 3

BON

Envoyez-moi gratis horaires des cours

Nom :

Adresse :

Adresse sur la carte postale :

FLAWA Fabriques suisses d'objets de pansement et d'ouates S.A., FLAWIL

Tout pour la musique

Instruments - Radios - Gramos
Pianos - Editions - Solfèges

RAUBER

MONTREUX - AVENUE DES ALPES 21

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue

P. JAQUIER, inst. _____
Route de Signy NYON

MONTRÉUX, 19 avril 1947

LXXXIII^e année — N° 15

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Jussy.

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse chaude (48°) très radioactive

Rhumatismes - Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose

Troubles circulatoires - Phlébites

MAI-SEPTEMBRE

Arrangements forfaitaires 21 jours

Le Mont-Pélerin ^{sur} Vevey

900 m.

*La belle esplanade fleurie
du Haut-Lac*

Tous renseignements sur tarifs, horaires, restaurants, tea-room et excursions par la direction du funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pélerin à Vevey. Tél. 5.29.12

Elégance et qualité

Ces deux mots expriment vos désirs ; ils nous ont aussi toujours guidés dans nos achats. Voyez notre assortiment ; cela ne vous engage à rien

AU PHÉNIX

A. PIGUET S.A.
Rue du Pont 24, Lausanne
La Maison du beau et bon vêtement